

**CAHRC**  
Canadian Agricultural  
Human Resource Council



**CCRHA**  
Conseil canadien pour  
les ressources humaines  
en agriculture

COMPARER LA RÉMUNÉRATION EN AGRICULTURE :  
**INDUSTRIE DES CÉRÉALES  
ET OLÉAGINEUX**





## CAHRC-CCRHA

Canadian Agricultural Human Resource Council  
Conseil canadien pour les ressources humaines  
en agriculture



## Aperçu

Afin d'assurer la réussite du capital humain dans le secteur agricole, le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) s'est récemment associé aux experts en solutions pour le recrutement de talents agricoles d'AgCareers.com afin d'obtenir des renseignements sur la rémunération, des analyses comparatives salariales et des études de marché. La nature hautement concurrentielle du marché des talents au Canada est devenue un monde de plus en plus difficile à parcourir pour les producteurs agricoles. La présente initiative d'enquête sur les salaires et d'analyses comparatives des ressources humaines fournit aux producteurs des données pertinentes et pratiques qui leur permettront d'être davantage concurrentiels sur le marché du travail d'aujourd'hui.

## Principales constatations sur l'industrie

- Parmi les titulaires de postes les plus importants dans l'industrie des céréales et oléagineux, les gestionnaires d'exploitation agricole reçoivent le salaire le plus élevé, suivis par les superviseurs d'exploitation agricole.
- Les employés permanents à plein temps sont les plus susceptibles de bénéficier d'une aide au logement.
- Soixante pour cent des producteurs ont indiqué que les primes de rendement étaient le type de prime le plus courant.
- Plus de la moitié des producteurs de céréales et d'oléagineux ont indiqué qu'ils offraient des vacances.



## Analyse des salaires

Les données sur les salaires de l'industrie des céréales et oléagineux ont été recueillies auprès de six participants de l'industrie et de 43 employés. Les provinces représentées étaient la Colombie-Britannique, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard. Les salaires étaient proportionnels à l'expérience, les gestionnaires d'exploitation agricole étant les mieux payés, suivis des superviseurs d'exploitation agricole, des ouvriers agricoles et des manœuvres agricoles.

Titre du poste	Industrie	Moyenne pondérée	25e centile	Médiane	75e centile
<b>Gestionnaire d'exploitation agricole</b>	Céréales et oléagineux	37,95 \$	37,75 \$	39,90 \$	40 \$
<b>Superviseur d'exploitation agricole</b>	Céréales et oléagineux	31,20 \$	29,38 \$	31 \$	35 \$
<b>Ouvrier agricole</b>	Céréales et oléagineux	27,19 \$	25 \$	28 \$	29,75 \$
<b>Manœuvre agricole</b>	Céréales et oléagineux	21,50 \$	19,25 \$	21,67 \$	23,83 \$



## Principales définitions de l'analyse des salaires

Définition des termes clés	
<b>Nombre d'organisations</b>	Nombre d'organisations contribuant à l'ensemble des données.
<b>Nombre d'employés</b>	Nombre d'employés inclus dans l'ensemble de données.
<b>Moyenne pondérée</b>	Moyenne pondérée des entreprises, laquelle correspond à la moyenne simple de chaque entreprise multipliée par le nombre d'entreprises par rapport au nombre total d'entreprises.
<b>25e centile</b>	Centile qui représente ce que 25 % des entreprises les moins performantes sur le plan de la rémunération verseraient comme salaire pour le poste de référence sélectionné. Pour l'ensemble des données, 25 % des entreprises verseraient un salaire inférieur au point de référence, et 75 % verseraient un salaire supérieur.
<b>Médiane</b>	50e centile, lequel représente le point médian de ce que les entreprises paient pour un poste de référence sélectionné.
<b>75e centile</b>	Centile qui représente ce que 75 % des entreprises les moins performantes sur le plan de la rémunération verseraient comme salaire pour le poste de référence sélectionné. Pour l'ensemble des données, 75 % des entreprises verseraient un salaire inférieur au point de référence, et 25 % verseraient un salaire supérieur.





## Avantages non pécuniaires

On a demandé aux producteurs de l'industrie des céréales et oléagineux de donner des détails sur leurs régimes de soins médicaux, leurs programmes d'aide aux employés et d'autres programmes et mesures de soutien aux employés. Au total, 20 producteurs ont répondu à cette partie de l'enquête.

### Avantages en matière de soins médicaux

#### Assurance maladie

Cinquante-cinq pour cent des producteurs de céréales et d'oléagineux ont déclaré offrir une assurance maladie. Pour plus d'un tiers d'entre eux, cet avantage était offert à la fois à l'employé et à sa famille. Les employeurs qui offraient une assurance maladie ne proposaient l'avantage qu'aux employés permanents à temps plein.

#### Assurance maladie offerte par les producteurs de céréales et d'oléagineux sondés

Type de couverture	Couverture — employé seulement	Couverture familiale	Couverture — employé ET famille	Aucune couverture
<b>Pourcentage offert</b>	10 %	10 %	35 %	45 %
<b>Type d'employé couvert</b>	Tous les employés (plein temps, temps partiel)	Employés permanents à plein temps	Employés permanents à temps partiel	Aucune couverture
<b>Pourcentage offert</b>	15 %	40 %	5 %	40 %





## Assurance dentaire

Cinquante-six pour cent des producteurs de céréales et d'oléagineux n'offraient pas d'assurance dentaire. Seuls 28 % ont indiqué qu'ils offraient une assurance dentaire à leurs employés et à leur famille.

### Assurance dentaire offerte par les producteurs de céréales et d'oléagineux sondés.

Type de couverture	Couverture — employé seulement	Couverture familiale	Couverture — employé ET famille	Aucune couverture
<b>Pourcentage offert</b>	5 %	11 %	28 %	56 %
<b>Type d'employé couvert</b>	Tous les employés (plein temps, temps partiel)	Employés permanents à plein temps	Employés permanents à temps partiel	Aucune couverture
<b>Pourcentage offert</b>	17 %	28 %	5 %	50 %



## Assurance pour soins de la vue

Tout comme l'assurance dentaire, l'assurance pour soins de la vue n'était pas susceptible d'être proposée. Dix-sept pour cent des producteurs de céréales et oléagineux ont déclaré fournir une protection par un régime offert aux employés et à leur famille, tandis que 22 % ont offert une assurance pour soins de la vue à leurs employés permanents à plein temps.

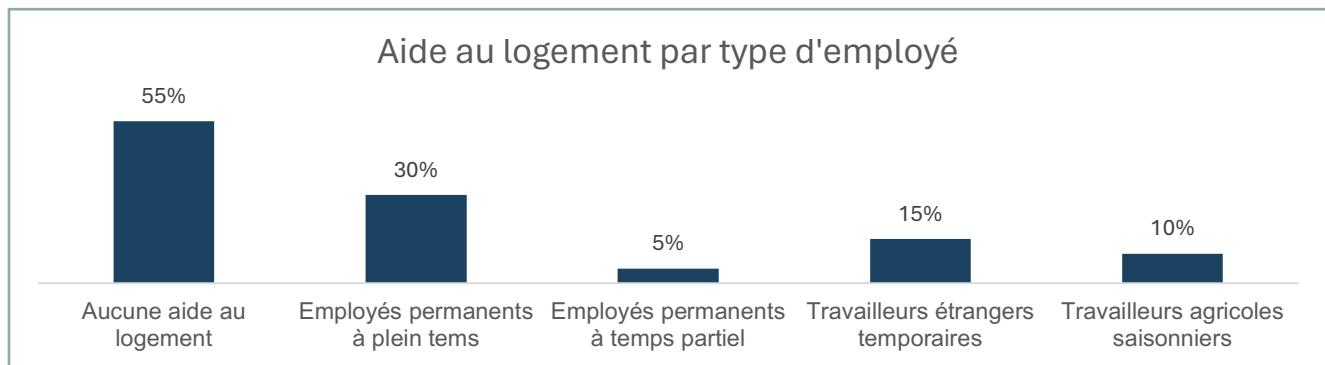
### Assurance pour soins de la vue offerte par les producteurs de céréales et oléagineux

Type de couverture	Couverture — employé seulement	Couverture familiale	Couverture — employé ET famille	Aucune couverture
<b>Pourcentage offert</b>	5 %	6 %	17 %	72 %
<b>Type d'employé couvert</b>	Tous les employés (plein temps, temps partiel)	Employés permanents à plein temps	Employés permanents à temps partiel	Aucune couverture
<b>Pourcentage offert</b>	5 %	22 %	6 %	67 %

## Indemnités ou autres

### Aide au logement

L'aide au logement peut être un avantage intéressant, car elle peut aider à trouver la main-d'œuvre nécessaire pour mener à bien les activités agricoles. Dans l'industrie des céréales et oléagineux, 45 % des producteurs ont déclaré offrir une aide au logement. Les employés permanents à temps plein étaient les plus susceptibles de bénéficier de cette prestation, suivis par les travailleurs étrangers temporaires (TET), comme le prévoit la loi, et les employés embauchés dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS).

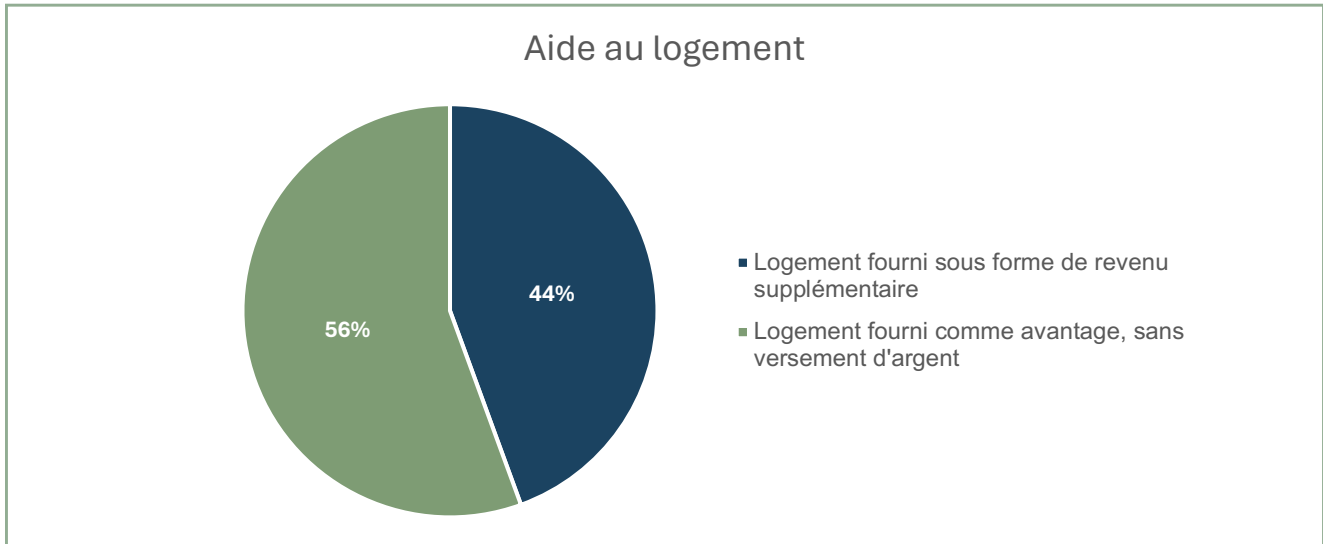


\*Les pourcentages ne totalisent pas 100 %, car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses. Les résultats sont calculés en divisant le nombre de réponses par le nombre de répondants.



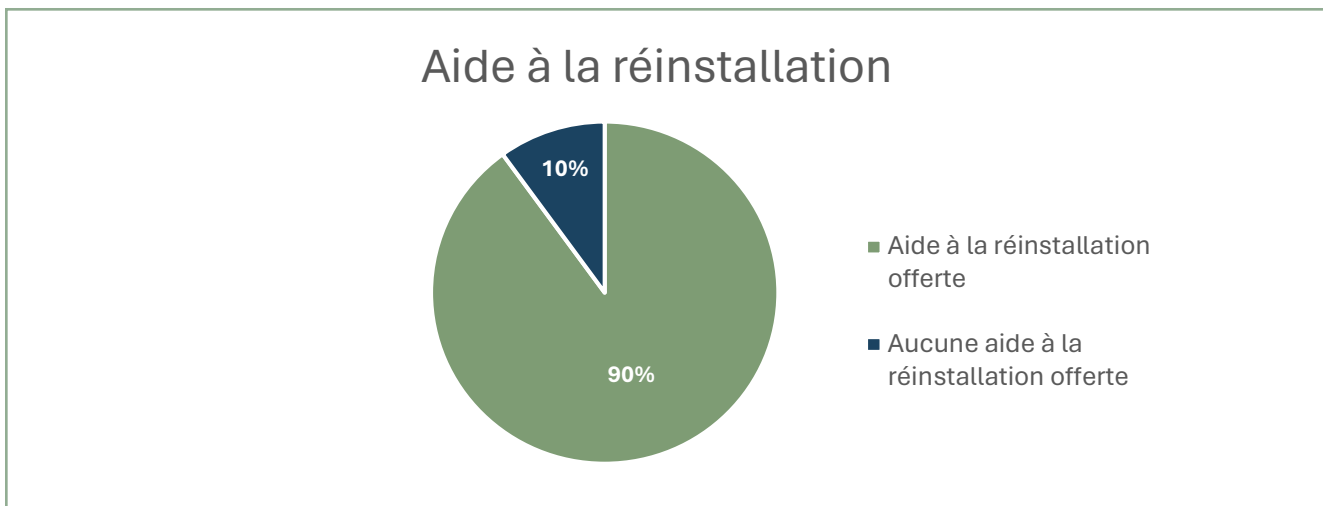
### Modalités de paiement de l'aide au logement

Parmi les producteurs ayant indiqué qu'ils offraient une aide au logement, 44 % l'ont fait sous forme de revenu supplémentaire, tandis que 56 % l'ont fait sans verser d'argent. Les participants de l'industrie des céréales et oléagineux ont déclaré une médiane mensuelle de 400 \$ pour le logement. La médiane de l'industrie déclarée par l'ensemble des participants à l'enquête était de 500 \$ par mois.



### Aide à la réinstallation

L'aide à la réinstallation peut réduire le fardeau du déménagement pour les employés. Pour ce qui est de l'industrie des céréales et oléagineux, 90 % des répondants ont indiqué qu'ils offraient cet avantage. Le montant moyen offert pour la réinstallation était de 1 500 \$, comparativement à une moyenne de 2 030 \$ pour l'ensemble des autres industries sondées.

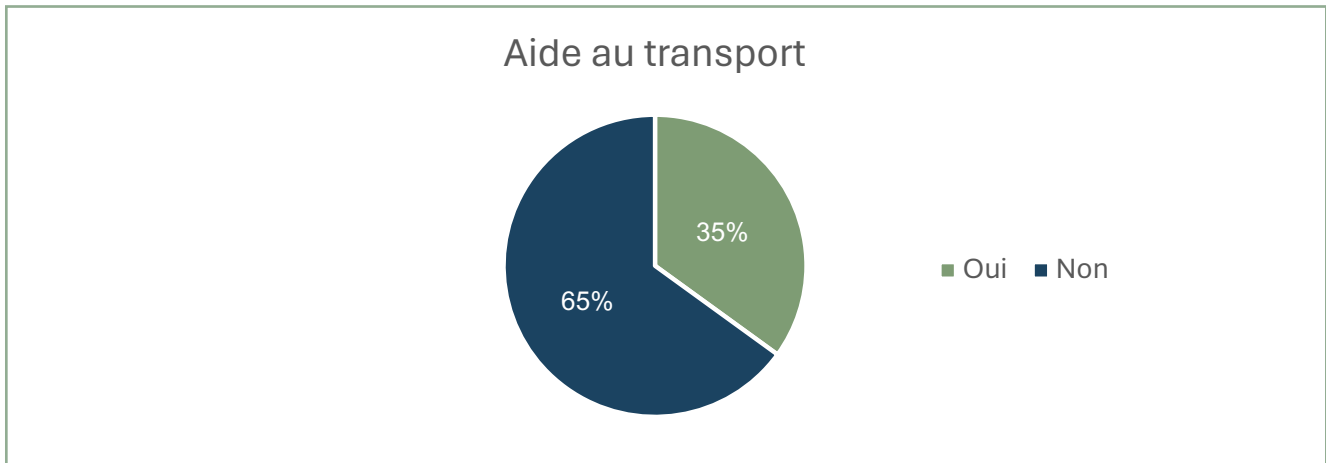






### Aide au transport

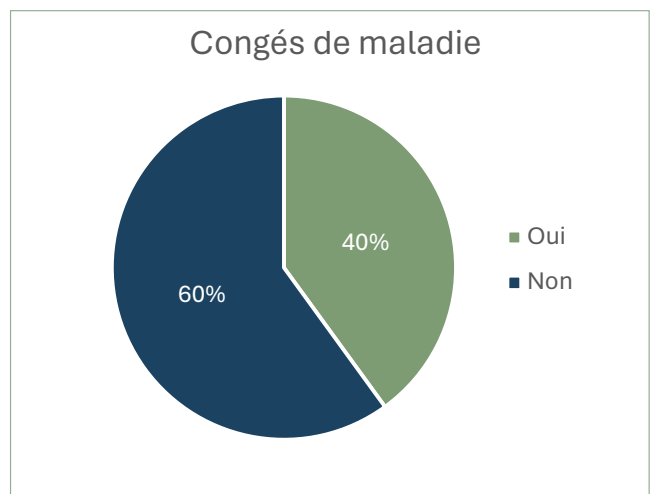
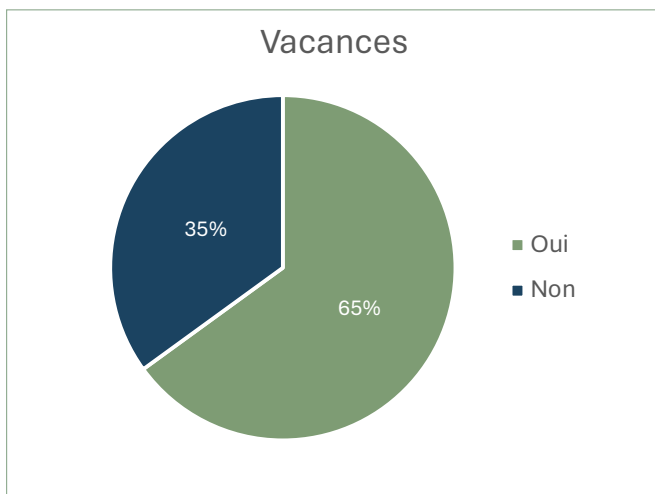
Le transport à destination et en provenance des exploitations agricoles peut constituer un obstacle pour les employés éventuels. Les employeurs qui peuvent fournir un moyen de transport sûr et fiable pour se rendre au travail et en revenir peuvent constater une augmentation de la fidélisation des employés. Trente-cinq pour cent des producteurs de céréales et oléagineux ont offert de l'aide au transport à leurs employés.



### Temps libre

Il peut être essentiel d'accorder du temps libre aux employés pour qu'ils puissent se rétablir correctement d'une maladie ou faire une pause en prenant des congés personnels. Soixante-cinq pour cent des producteurs de céréales et oléagineux sondés ont offert des vacances à leurs employés, tandis que seuls 40 % leur ont offert des congés de maladie. Les employés ayant un an d'ancienneté ont reçu en moyenne 14 jours de vacances par an et 5 jours de maladie.

### Vacances et congés de maladie

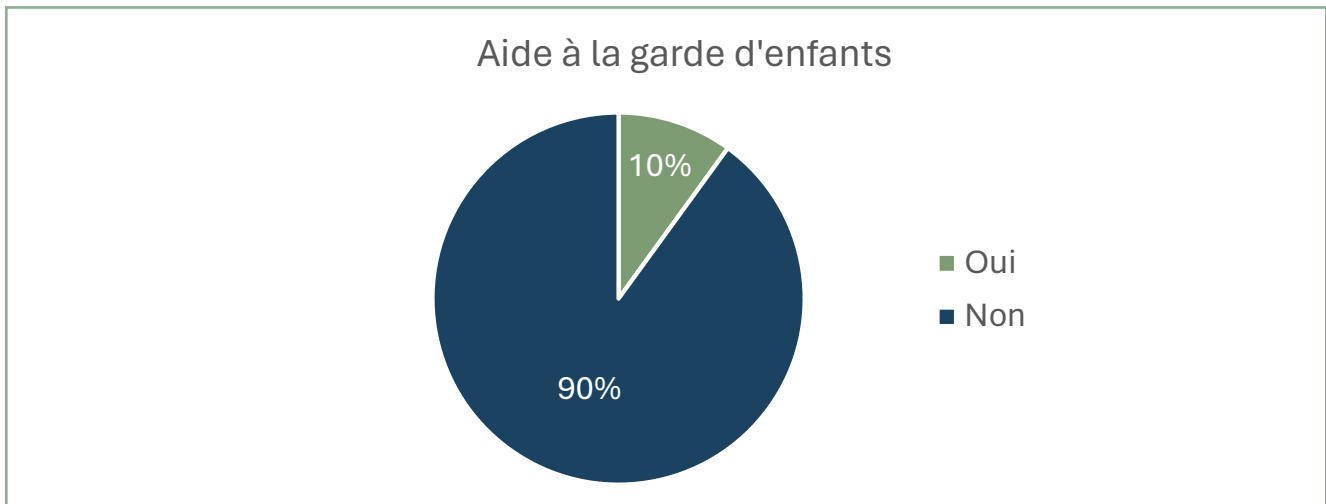




## Programmes et mesures de soutien à l'intention des employés

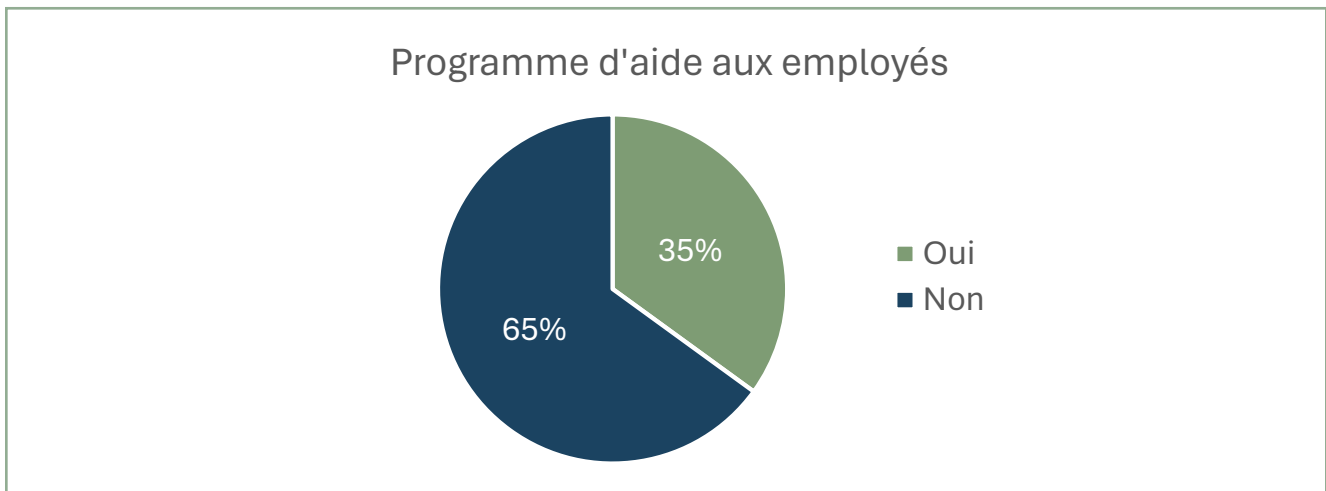
### Aide à la garde d'enfants

Bien que les caractéristiques démographiques de chaque exploitation puissent varier, l'aide à la garde d'enfants peut soulager les employés qui ont besoin d'un soutien. Dix pour cent des producteurs de céréales et oléagineux ont indiqué avoir offert de l'aide pour la garde d'enfants à leurs employés.



### Programmes d'aide aux employés

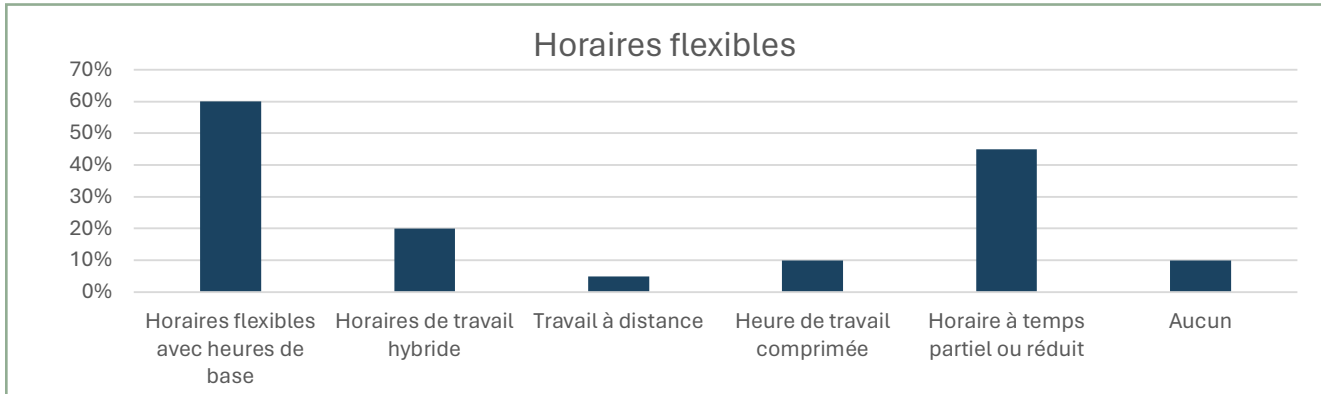
Les programmes d'aide aux employés, tels que les services de consultation, peuvent être utiles aux employés qui ont besoin d'aide pour résoudre des problèmes ou des questions d'ordre personnel. Trente-cinq pour cent des producteurs de céréales et oléagineux sondés ont indiqué avoir fourni un accès à des programmes d'aide aux employés.





### Horaires flexibles

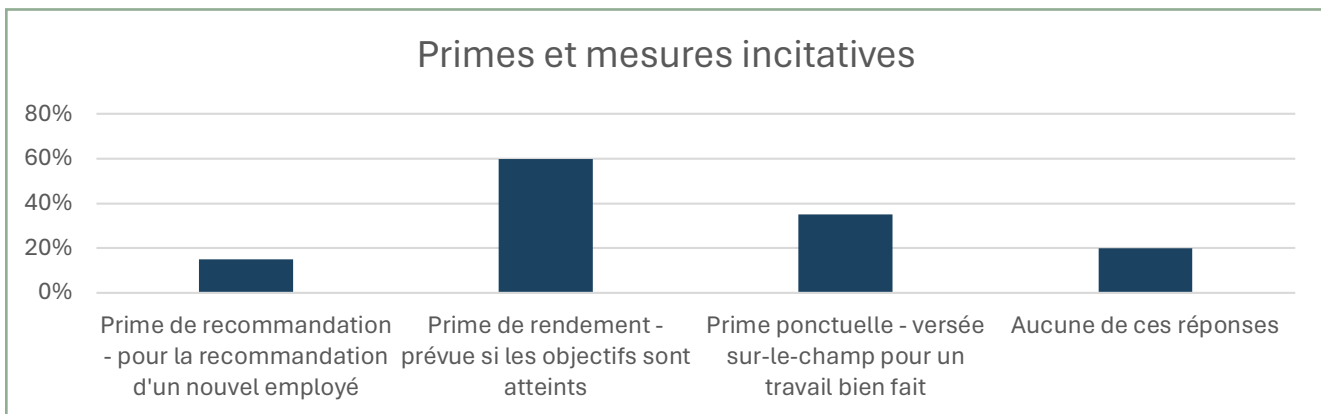
Il peut être difficile pour les producteurs d'offrir des horaires flexibles, car les exploitations agricoles fonctionnent 24 heures sur 24, 365 jours par an. Cependant, 60 % des producteurs de céréales et oléagineux étaient plus susceptibles d'offrir un horaire flexible avec des heures de base ou un horaire à temps partiel ou réduit.



\*Les pourcentages ne totalisent pas 100 %, car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses. Les résultats sont calculés en divisant le nombre de réponses par le nombre de répondants.

### Primes et mesures incitatives

Les primes et les mesures incitatives peuvent être un puissant facteur de motivation et renforcer les comportements positifs des employés. Les primes de rendement étaient le type de prime le plus couramment offert par quelque 60 % des producteurs de céréales et oléagineux. En outre, 35 % des producteurs ont proposé des « primes ponctuelles ». Ce type de prime vise à reconnaître sur-le-champ pour un travail bien fait.

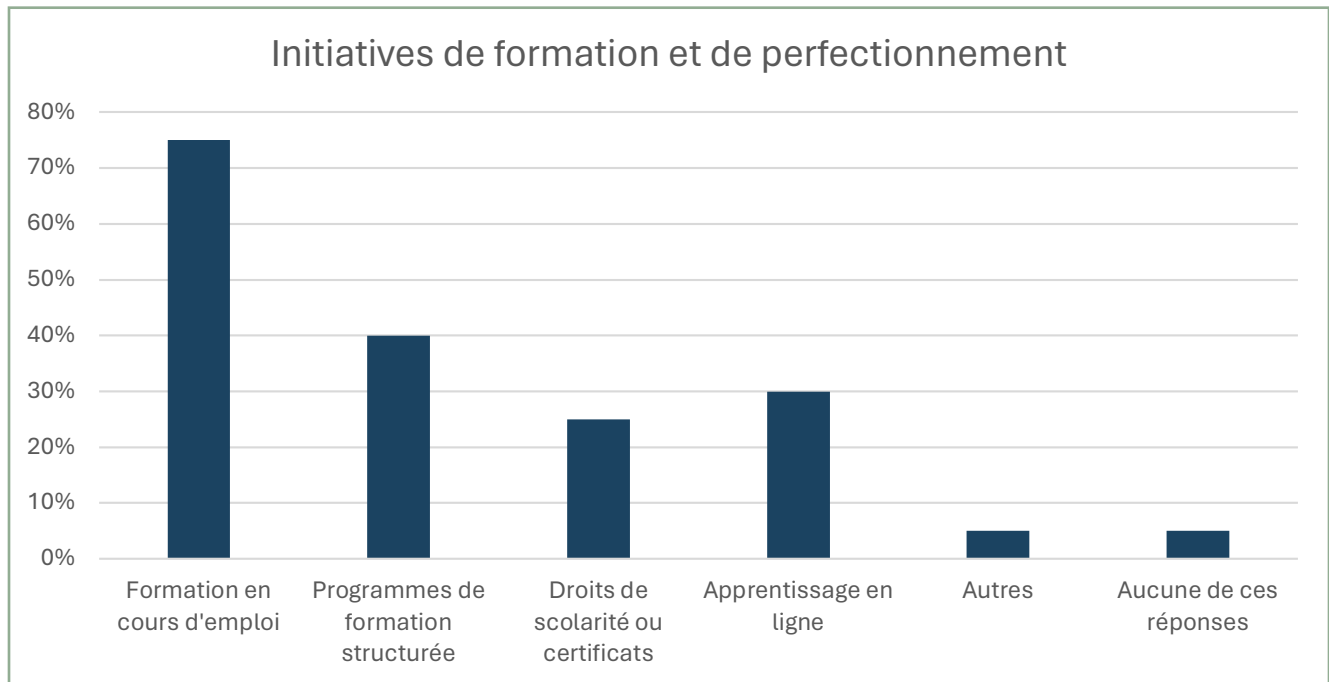


\*Les pourcentages ne totalisent pas 100 %, car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses. Les résultats sont calculés en divisant le nombre de réponses par le nombre de répondants.



### Initiatives de formation et de perfectionnement

La formation et le perfectionnement peuvent contribuer à attirer et à retenir les employés en les aidant à développer leurs compétences et leurs connaissances. Soixante-quinze pour cent des répondants parmi les producteurs de céréales et oléagineux offrent une formation en cours d'emploi. Les autres principales initiatives de formation et de perfectionnement offertes étaient la formation structurée et l'apprentissage en ligne.



*\*Les pourcentages ne totalisent pas 100 %, car les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses. Les résultats sont calculés en divisant le nombre de réponses par le nombre de répondants.*





### À propos de la recherche

Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) s'est associé à AgCareers.com, experts en solutions de talents agricoles, pour fournir des informations sur la rémunération, des comparaisons salariales et des études de marché afin d'assurer le succès du capital humain dans le secteur agricole.

## Méthodologie

En collaboration avec le CCRHA, AgCareers.com s'est efforcé de comprendre les besoins immédiats des producteurs en matière de données sur la rémunération.

Les rôles suivants ont été désignés comme étant essentiels à l'analyse comparative du marché du travail :

- Gestionnaire d'exploitation agricole
- Superviseur d'exploitation agricole
- Manœuvre agricole
- Ouvrier agricole
- Fonctions spécialisées

L'industrie des céréales et oléagineux a été désignée comme l'un des marchés cibles pour la collecte de données. Une enquête a été créée pour recueillir des données sur les facteurs de rémunération en argent et non pécuniaires pour ces types de produits en fonction du poste visé. L'opinion des producteurs a été sondée durant la période s'échelonnant du 19 février au 17 mars 2024. L'enquête a également été structurée de manière à recueillir des données démographiques, notamment la province visée, le nombre d'employés et la taille de l'exploitation.

Pour encourager la participation des producteurs, on a fait la promotion de l'enquête à l'échelle nationale auprès des membres du CCRHA, des relations en agriculture d'AgCareers.com et par l'intermédiaire de multiples canaux de médias sociaux. Les producteurs ont fourni de façon anonyme des données sur le personnel qui ont été étalonnées individuellement pour chaque fonction cible. Les données recueillies ont ensuite été validées et analysées à l'aide d'une plateforme de rémunération spécialisée afin d'agréger et de présenter des données statistiquement pertinentes. Les résultats sur la rémunération en argent et non pécuniaires ont été rassemblés et présentés sous forme de rapports de référence sur la rémunération et de sommaires.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la recherche Comparer la rémunération en agriculture, prière de consulter le [sommaire](#).





## CAHRC-CCRHA

Canadian Agricultural Human Resource Council  
Conseil canadien pour les ressources humaines  
en agriculture



### **Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture**

Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) est un organisme national, sans but lucratif, qui se consacre à répondre aux enjeux liés aux ressources humaines qu'affrontent les entreprises agricoles de tout le Canada. Il travaille avec les leaders de l'industrie, les responsables gouvernementaux et les intervenants en éducation afin de chercher, d'élaborer et de communiquer des solutions aux défis auxquels fait face l'agriculture primaire au chapitre de l'emploi et du développement des compétences. Le CCRHA représente l'ensemble des activités agricoles sous toutes ses formes, soit l'élevage d'animaux traditionnels et non traditionnels ; la production, la culture, la récolte ou la cueillette de denrées agricoles traditionnelles et non traditionnelles ; et toute pratique faisant partie intégrante d'une exploitation agricole. Pour en savoir davantage, prière de visiter [www.cahrc-ccrha.ca](http://www.cahrc-ccrha.ca).

### **À propos de AgCareers.com**

La mission d'AgCareers.com est de fournir des solutions globales en matière de talents dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Il s'efforce de "nourrir le monde avec des talents" dans les secteurs qu'il sert. La passion d'AgCareers.com pour l'agriculture est démontrée par son investissement en temps et en ressources qui engagent les candidats et les employeurs dans l'industrie. Le site s'efforce de constituer un vivier de talents pour l'industrie en faisant mieux connaître l'étendue des possibilités de carrière dans l'agriculture. Pour plus d'informations, visitez le site [www.AgCareers.com](http://www.AgCareers.com).



**CAHRC**  
Canadian Agricultural  
Human Resource Council



**CCRHA**  
Conseil canadien pour  
les ressources humaines  
en agriculture

Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

**Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture**

Publié | Mai 2024

**Tél.** : 613-745-7457 | **C** : info@cahrc-ccrha.ca

Il est possible de télécharger le présent document sur [www.cahrc-ccrha.ca](http://www.cahrc-ccrha.ca).

Toutes les photos sont reproduites avec l'autorisation de istockphoto

Tous droits réservés. © 2024 CCRHA



Financé en partie par le gouvernement  
du Canada par le biais du programme de  
solutions pour la main d'œuvre sectorielle

**Canada**